



## COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM – 20 MAI 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE SOMMAIRE DES POINTS

### **Projet de règlement 2021-90 modifiant le PMAD (Projet Soleil)**

Le comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM d'adopter le projet de règlement 2021-90 afin de modifier le PMAD pour le rendre compatible avec la décision de Google de s'implanter à Beauharnois, et donner suite au décret du gouvernement qui exclut les lots visés de la zone agricole protégée, ainsi que de demander au MAMH de donner son avis sur le projet de règlement et de réduire le délai normal de 60 jours.

### **Règlement 2021-91 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2019-78 –zones inondables.**

Le comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM de modifier le RCI adopté en 2019 afin d'y inclure la nouvelle cartographie pour le fleuve Saint-Laurent à laquelle la cote de crue de récurrence 350 ans est ajoutée (et tel que l'avait demandé le gouvernement du Québec), d'y inclure également la cartographie du sud du lac des Deux-Montagnes qui n'avait pas fait l'objet de commentaires dans l'avis de non-conformité ainsi que d'autres modifications visant à faciliter l'application du RCI. Laval inscrit sa dissidence.

### **Mandat à la Commission du logement social – orientations métropolitaines en habitation**

Le comité exécutif, à la demande des élus et en raison des élections du mois de novembre prochain, repousse la date de mise en œuvre du mandat (le dépôt d'un document déclencheur), qui passe du 28 octobre 2021 au mois de mars de 2022.

### **Adhésion à l'Union des municipalités du Québec**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, la CMM sera à nouveau membre de l'UMQ pour le reste de l'année 2021 au coût de 1 951,75 \$, incluant les taxes. Ces frais d'adhésion sont calculés sur la base d'un taux de base appliqué sur la population des municipalités de la CMM non-membres de l'UMQ. Pour l'année 2021, le prix est calculé au prorata du reste de l'année (juin à décembre 2021).

### **p. j.**

- Ordre du jour CE CMM 20 mai – Séance extraordinaire.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**Le jeudi 20 mai 2021 à 9 h 00**

Par vidéoconférence / Zoom

**ORDRE DU JOUR**

SUIVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOSSIERS DÉCISIONNELS

**1. Procès-verbal.**

1.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2021.

**2. Aménagement**

2.1. Projet de règlement 2021-90 modifiant le PMAD (Projet Soleil).

2.2. Règlement 2021-91 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2019-78 – zones inondables.

**3. Politiques et interventions de développement**

3.1. Mandat à la Commission du logement social – orientations métropolitaines en habitation.

**4. Secrétariat**

4.1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 20 mai 2021.

**5. Pour information**

5.1. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec.

5.2. Espace pour la vie près de chez vous - Édition 2021.